

Avis émis le : **22-11-2006**
 Numéro du dossier : **A06-AC-19**

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS		LIEU VISÉ	
Nom :	Conseil du patrimoine de Montréal	Bâtiment ou site visé :	Église du Sault-au-Récollet
Personne contact :		Adresse :	1847, boulevard Gouin Est
Adresse :	303, rue Notre-Dame E, 1 ^{er} étage Bureau 1.150	Arrondissement :	Ahuntsic-Cartierville
Arrondissement :		Lot (s) :	
Code postal :	H2Y 3Y8	Statut juridique :	
Téléphone :	514-872-4055	- Provincial :	Monument historique classé aire de protection.
Télécopieur :	514-872-2235	- Municipal :	Site du patrimoine Sault-au-Récollet
Courriel :	cpm@ville.montreal.qc.ca	- Fédéral :	
		Autre reconnaissance :	Voie panoramique et patrimoniale

NATURE DES TRAVAUX

Restauration de la pierre de la façade avant et des solins. Remplacement de quatre fenêtres en bois de la sacristie par des contre fenêtres en bois à carreaux. Peinture des fenêtres et des fascias.

AUTRES INSTANCES

Le ministère de la Culture et des Communications a émis une autorisation favorable.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine émet un avis favorable aux travaux de restauration proposés, tels que décrit dans les documents transmis par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, le 30 octobre 2006.



La présidente
 le 22 novembre 2006